

Image not found or type unknown



Bien non vendu après séparation, mes droits?

Par **viddat**, le **17/06/2010** à **13:05**

Bonjour,
Après une séparation (en 2005), mon ex compagne est restée dans le bien acheté en commun 50/50 (appartement).
Depuis, je suis dans l'attente d'une vente de ce bien afin de recevoir la moitié du montant de la transaction.
Mme a la possibilité de me "racheter ma part" mais sous conditions:
Selon ses dires, la somme me revenant ne correspondrait qu'aux mensualités versées lorsque nous étions encore sous le même toit (24 mois).
Sa position est-elle en accord avec ce qui doit être fait d'un point de vue légal?
Merci de m'éclairer.

Par **chris_idv**, le **17/06/2010** à **14:22**

Bonjour,
Vous avez droit à la moitié de la valeur du logement (valeur au jour de la vente) ou, en cas de rachat par Mme, au jour de l'estimation de l'appartement.
De plus vous pouvez demander une indemnité d'occupation à Mme pour la durée où elle bénéficie seule du logement.
Cordialement,